



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Lois

Question écrite n° 798

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la mise en oeuvre de la loi n° 98-144 du 6 mars 1998 relative à l'amélioration de la santé publique à Mayotte. En effet, il semblerait que les décrets d'application des articles 6-I, alinéa 4, et 6 de ce texte, n'aient pas encore été adoptés à ce jour. En conséquence, il la prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 798

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2007, page 4898

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)